



Préavis n° 5/10 au Conseil communal

Réfections routières
Ch. de la Vaux et ch. des Glycines



Délégué municipal :
- M. Luc-Etienne Rossier, municipal

Aubonne, le 18 mai 2010/LER/gw/bd



TABLE DES MATIERES

1.	<i>Préambule</i>	3
2.	<i>Description des constructions</i>	3
3.	<i>Coût de l'opération</i>	3
4.	<i>Financement et amortissement</i>	4
5.	<i>Conclusions</i>	4



Au Conseil communal d'Aubonne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune d'Aubonne a, sur son territoire, un maillage routier important comprenant deux routes cantonales, des routes secondaires, des routes de dessertes et des chemins vicinaux. La route est un vecteur incontournable de la mobilité de tous. Une route est un objet vivant dont la durée de vie est limitée. Elle est conditionnée au volume et au type de trafic routier. De plus, les matériaux utilisés pour la réalisation des couches de roulements ont des propriétés qui varient en fonction du temps, les rendant cassant à terme. Ce point peut être amélioré, par l'homme, par la recherche de solutions technologiques. Le dernier élément, et pas des moindres, reste les conditions météorologiques et particulièrement le phénomène hivernal et l'impact du gel.

Cet impact est important avec, selon la qualité des routes, divers effets.

Une route réalisée sans encaissement sur les anciennes fondations des chemins d'antan se détériore plus vite sous l'action d'un trafic routier toujours plus important. Les matériaux sont eux gélifs, se déforment sous l'action du gel et perdent leurs propriétés de portance lors du dégel. La sanction est l'apparition de trous mettant à nu les matériaux de fondation. Le passage répété des véhicules entraîne l'augmentation de l'orniérage de la route et une forte dégradation de celle-ci.

Une route réalisée avec un encaissement, soit avec des matériaux non gélifs comme des graves, ne « gonfle » pas sous l'effet du gel et donc garde ses caractéristiques de portance. Il reste que ce type de route, malgré ces matériaux, n'empêche pas l'apparition de fissures et donc de décollement de la couche supérieure du revêtement routier comme constaté cet hiver, par exemple à la rue de Trévelin. Les derniers hivers ont été froids et longs avec l'apparition des dégâts mentionnés ci-dessus.

Les routes ont besoin d'être entretenues. Pour ce faire, nous réalisons des campagnes de traitement des fissures nous permettant de reporter dans le temps le remplacement de la couche d'usure des routes. De plus, lors de détériorations localisées, des actions ponctuelles de remplacement d'enrobé sont possibles.

Dans le cas des deux routes faisant l'objet de ce préavis, ces types de réparation ne peuvent plus être faits.

2. DESCRIPTION DES CONSTRUCTIONS

Pour l'ensemble des deux chemins les travaux sont similaires.

Le revêtement en place va être évacué en décharge spécialisée. Les matériaux actuellement en place vont être retirés sur une profondeur de 30 à 40 cm et vont être remplacés par des matériaux non gélifs. Une nouvelle couche de roulement, d'une épaisseur d'environ 10 cm, sera posée. Ces travaux se feront sur une largeur équivalente à l'emprise des deux routes actuelles.

3. COÛT DE L'OPERATION

Travaux de génie civil ch. de la Vaux	Fr.	119'611.60
Travaux de génie civil ch. des Glycines	Fr.	79'860.40
Marquage routier	Fr.	5'000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>19'947.20</u>
Montant total TTC	Fr.	<u>224'419.20</u>
Montant arrondi à	Fr.	<u>224'500.00</u>

